



AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) D'ABITIBI-OUEST

AVIS PUBLIC, est par les présentes, donné par le soussigné, qu'en date du 25 octobre 2023, à une séance ordinaire du conseil d'administration de la MRC d'Abitibi-Ouest, alors qu'il y avait quorum, un **RÈGLEMENT** intitulé « *Règlement modifiant le règlement de contrôle intérimaire n° 10-2010 relatif à l'implantation d'éolienne* », dit Règlement portant le numéro 07-2023, a été adopté.

En vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le Règlement numéro 07-2023 est entré en vigueur le 11 décembre 2023, soit le jour de la notification de l'avis de conformité par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Il peut être pris connaissance dudit règlement au secrétariat de la MRC d'Abitibi-Ouest, situé au numéro 11, 5^e Avenue Est à La Sarre ou sur le site Internet de la MRC.

DONNÉ A LA SARRE
Ce 15 décembre 2023

Normand Lagrange
Greffier-trésorier
Directeur général